

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Mesdames et Messieurs les Enseignants spécialisés et membres des antennes du RASED

NOTE N°4
relative aux commémorations
13 OCTOBRE 2021

Cette note est téléchargeable sur le site Internet de la circonscription, outil régulièrement mis à jour où vous trouverez ressources administratives et pédagogiques, à lire ou à télécharger.

N'hésitez pas à le consulter à cette adresse : <http://gouvieux.dsden60.ac-amiens.fr>

**« Commémorer », ce n'est pas seulement « célébrer » ;
c'est « se souvenir ensemble pour comprendre », c'est « partager »,
c'est « hériter pour continuer à construire ensemble »¹.**

La fonction éducative de la commémoration oblige à un passage du « devoir de mémoire » au « travail de mémoire » ; il y a forcément quelque chose qui relève de l'élaboration qui prend tout son sens à l'école. Il ne s'agit plus aujourd'hui de célébrer telle ou telle victoire politique ou militaire, ni même d'assurer seulement les nécessaires liens d'appartenance à la nation chez des individus socialement ou culturellement différents ; il s'agit aussi de répondre à un processus d'endettement des contemporains à l'égard de ceux qui ne sont plus là et/ou de ceux qui ont permis notre présence au monde des idées et des valeurs...

Il s'agit de « rendre hommage » et de redonner tout son sens à l'expression « à la mémoire de »... **Les commémorations sont autant d'occasion d'assurer la continuité de la vie de la nation, de tisser du lien entre les individus à travers les espaces, le temps et les générations.** C'est aussi la fonction de l'École qui a un rôle essentiel à jouer dans l'enseignement de l'Histoire (et de l'EMC) et la transmission de la mémoire comme objet d'histoire et de sens, auprès de nos élèves.

En complément des enseignements, en particulier celui de l'histoire à l'école, les journées commémoratives, les visites des sites mémoriels et, plus globalement, toutes les actions éducatives menées dans le domaine de la mémoire constituent des moyens privilégiés pour mener ce travail pédagogique visant notamment à faire acquérir aux élèves les repères de l'histoire à laquelle ils appartiennent et les valeurs de la République qui fondent leur École.²

Les communautés éducatives autour des écoles de la circonscription devraient pouvoir être régulièrement invitées à s'associer aux principales commémorations nationales qui ont lieu pendant l'année scolaire. Lors de ces temps forts, des actions peuvent être mises en œuvre avec les collectivités (notamment les communes) ainsi que les fondations et les associations de mémoire, les mémoriaux, les musées, etc. Il est essentiel de retenir que ces journées offrent l'occasion aux enseignants de sensibiliser les élèves, en amont et dans le cadre des programmes, **à des thématiques citoyennes d'aujourd'hui.**

Certaines commémorations coïncidant avec un jour chômé, l'équipe pédagogique pourra bien évidemment mener son action dans les jours qui précèdent ou les jours qui suivent³.

¹ d'après le courrier de Monsieur le Recteur aux directeurs d'école, en date du 3 octobre 2020.

² Site EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/1983/les-enjeux-du-travail-de-memoire>

³ <https://www.education.gouv.fr/les-partenaires-lies-la-memoire-5375>

Parmi les journées mémorielles intervenant lors de l'année scolaire figurent notamment :

- 11 novembre : commémoration de l'Armistice de 1918
- 27 janvier : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 8 mai : commémoration de la Victoire de 1945
- 10 mai : Journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition
- 27 mai : Journée nationale de la Résistance

Vous trouverez sur le site de la circonscription (rubrique « pédagogie » puis EMC) deux documents, proposés par Frédéric GONDRON, qui vous permettront de préparer ce moment de la commémoration, notamment pour ce qui concerne le 11 novembre :

<http://gouvieux.dsden60.ac-amiens.fr/196-preparer-une-commemoration.html>

Mais d'autres occasions se présentent à nous et il convient de les saisir avec respect et détermination pour permettre de ne rater aucune occasion d'accompagner les progrès de la connaissance et de la conscience.

Il y a un an, le 16 octobre 2020, le professeur Samuel Paty était assassiné aux abords de son collège, victime du terrorisme. « La commémoration de cet événement tragique doit, pour l'École de la République, être à la hauteur à la fois du traumatisme subi et des principes et valeurs qui ont été attaqués à travers cet assassinat. »⁴

Cette commémoration aura lieu **le vendredi 15 octobre**. Les écoles pourront organiser une minute de silence en mémoire de Samuel Paty, et consacrer un moment à des échanges, dont le contenu sera laissé au choix des équipes en fonction de leur situation respective. Ce temps pourra notamment prendre la forme, **à partir du cycle 3 seulement**, d'une séquence spécifique sur la construction de l'esprit critique, ainsi que sur le métier de professeur, son rôle et sa légitimité.

Des ressources pour vous aider et vous accompagner sont disponibles sur le site EDUSCOL :
<https://eduscol.education.fr/2395/commemoration-de-l-assassinat-du-professeur-samuel-paty>

Les directrices et directeurs d'école veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les enseignants de leur école.

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
Jean-François BUTEL

⁴ Courrier de Monsieur le Recteur aux Inspecteurs et Chefs d'établissement, en date du 7 octobre 2021